

La place des langues étrangères dans le Plan d'études romand (PER)

YVES DELAMADELEINE
COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE CIIP

Dès 2005, trois cantons (Berne, Jura et Neuchâtel) ont décidé d'entreprendre l'écriture d'un Plan d'études commun, anticipant de ce fait ce que prévoyait à terme le projet de plan cadre romand, mais en tenant compte des remarques et propositions faites lors de la consultation sur ce dernier. Très rapidement, Fribourg va rejoindre le groupe puis ce furent le Valais et enfin Genève et Vaud. Constatant l'unité de vue de tous les cantons quant à ce nouveau produit, la CIIP, le 20 septembre dernier, a décidé de l'adopter en tant que Plan d'études romand (PER). Les opérations visant à homogénéiser les différentes productions des rédacteurs sont en cours et déboucheront sur une première version du PER à l'orée de l'année 2008. Les textes définitifs seront publiés pour le début de l'année scolaire 2009-2010.

Définir des objectifs

Les concepteurs du Plan d'études commun avaient défini dans un domaine Langues, sept à huit objectifs prioritaires d'apprentissage, un seul d'entre eux était consacré aux langues étrangères. Celui-ci reprenait les orientations définies pour la Langue 1 (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite). Très vite il est apparu que la visibilité des langues étrangères n'était pas suffisante.

Parallèlement, suite aux enquêtes PISA, à la publication du Cadre européen commun de référence pour les langues et à celle des premiers Portfolios, la réflexion sur l'enseignement des langues a été relancée. En particulier, fut mise en évidence la nécessité de mettre l'accent sur le français en

tant que langue-outil, en particulier par la maîtrise des aspects structuraux de la langue. Ceci a rendu les analogies éventuelles avec l'enseignement des langues étrangères plus aléatoires, mêmes si des synergies restaient possibles, voire souhaitables. Les niveaux de compétences furent également définis, décrivant ce que l'élève est capable de faire, afin de renforcer l'aspect communicatif des langues étrangères, trop souvent prisonnières d'une approche très et peut-être même trop structurante, surtout en ce qui concerne l'enseignement de l'allemand.

Les rédacteurs du domaine Langues ont développé un réseau d'objectifs prioritaires d'apprentissage, indépendants de



la Langue 1, pour les langues étrangères. Pour ce faire, ils se sont inspirés du Cadre européen commun de référence (2001) et des Portfolios (décision d'introduction du PEL III en septembre 2002 et du PEL II en septembre 2006), ainsi que de la Déclaration de la CIIP relative à la politique des langues en Suisse romande (30 janvier 2003). Les objectifs à atteindre en fin de sixième année et de neuvième année étaient dès lors fixés: fin de 6^e - niveau A1; fin de 9^e: niveau B1 (B1+ en compréhension).

Il fallut ensuite se mettre d'accord sur des objectifs communs. L'analyse des situations

cantonales au niveau des structures scolaires, des dotations horaires, de l'existence de filières ou de niveaux a montré des différences importantes entre les cantons. C'est pourquoi les rédacteurs ont été amenés à proposer des niveaux d'attente qui tiennent compte des objectifs fixés par la CIIP bien sûr, mais aussi de la réalité au niveau des classes. Ceux-ci vont, pour la fin de la 9^e année, de A2.1 à B1.2, en allemand et de A2.1 à B1.1, en anglais, selon les types de compétences (compréhension et production, orales et écrites).

Allemand et anglais

Des principes de base identiques sont appliqués en allemand et en anglais. Pourtant, deux nuances importantes sont à mentionner pour l'anglais: actuellement, dans certains cantons, il n'est pas enseigné aux élèves des filières les moins exigeantes alors que tous les élèves apprennent l'allemand; d'autre part, dans l'élaboration

de la version actuelle du PER, il n'était pas possible de tenir compte de la décision prise par la CIIP en septembre 2007, soit l'introduction de l'anglais en cinquième et sixième années à l'horizon 2012. Ce sera donc la tâche du projet PER de réviser dans les mois à venir le chapitre anglais du domaine Langues.

Autres langues

Le PER doit couvrir tous les domaines d'enseignement et tous les niveaux de l'enseignement obligatoire. Ainsi, les rédacteurs ont-ils défini aussi des objectifs prioritaires d'apprentissage pour les Langues anciennes, latin et grec, qui sont enseignées dans une approche interlinguistique, en tenant

compte des spécificités et particularités de celles-ci.

Pour les autres langues modernes les objectifs d'apprentissage sont définis selon les mêmes critères que ceux de l'allemand et de l'anglais.

Conclusion

Si le PER décrit les objectifs prioritaires d'apprentissage ainsi que les niveaux d'attente pour les élèves, il reste évolutif. Il devra donc s'adapter aux résultats des chantiers actuels dans le domaine Langues et aux décisions qui seront prises ultérieurement. Au niveau CIIP, les activités de réflexions se concentrent autour:

- de l'introduction de l'anglais à l'école primaire (2012);
- de l'introduction, assez difficile, du Portfolio des langues III (15 ans et plus);

- de l'implémentation du Portfolio des langues II (11 à 15 ans, horizon 2012);
- de la réflexion sur un renouvellement éventuel des moyens d'enseignement d'allemand;
- du développement des échanges;

avec en toile de fond, l'objectif, ambitieux, de l'enseignement des langues qui est de développer chez l'élève une compétence plurilingue.